

ASSISES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, CONTRIBUTION DE LA DIRECTION DU CNRS

Cette première contribution résume brièvement la position de la direction du CNRS sur le paysage de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) français. Elle sera suivie d'un document plus conséquent qui exposera les points de vue des différentes instances de l'organisme (équipe de direction, conseil scientifique, conseils scientifiques d'instituts, et sections du comité national, ...) sur les trois thèmes proposés par la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, en prenant en compte les contributions qui remonteront des acteurs sur le terrain à l'occasion des assises territoriales.

I. SCIENCE ET SOCIÉTÉ

Les attentes de la société (des pouvoirs publics, des leaders d'opinion, des entreprises, des médias, des organisations non gouvernementales et du public lui-même) vis-à-vis de la science sont multiples et multiformes. On demande notamment aujourd'hui, plus que jamais, aux institutions chargées de la création et de la diffusion des connaissances scientifiques, de se préoccuper des grands enjeux sociétaux : santé et vieillissement, environnement et climat, les énergies de demain, les technologies et le monde du numérique, etc.... On leur demande également de contribuer à l'émergence d'une « économie de la connaissance », destinée à prendre le relais de l'économie fondée sur la transformation des combustibles carbonés (« carbon based economy »), et tout cela sans rien céder à leur vocation première de conduire des recherches fondamentales au meilleur niveau.

Dans un même mouvement, le scientifique est de plus en plus sollicité pour des tâches d'expertise et de vulgarisation. On lui demande également de justifier ses projets de recherche, et les financements lui sont en partie accordés sous une forme contractuelle. Le métier du chercheur change, et avec lui son positionnement dans l'espace des contraintes sociales dans lesquelles il s'inscrit. La force d'une production scientifique dépend alors plus que jamais de sa capacité à être à la fois dans le monde et en dehors du monde social. Le chercheur tire sa faculté d'invention d'un « certain isolement » dans son laboratoire, il tire sa pertinence (et sans doute même en grande partie son efficacité) de ses interactions avec l'extérieur de celui-ci : les lieux de formation, le monde industriel, le public, ... Les scientifiques qui ont compris et assimilés ces évolutions adoptent un positionnement stratégique qui résume bien la nouvelle donne des rapports entre science et société: ni trop proche, ni trop loin du monde social.

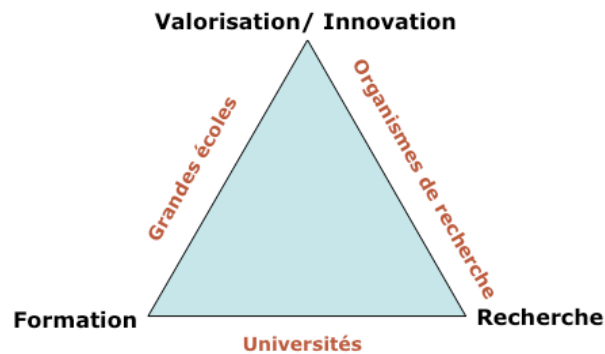
C'est dans ce nouveau contexte que s'inscrit le CNRS, avec la vision d'un acteur majeur de la recherche mondiale, anticipant les évolutions profondes de la science et de son organisation rendues nécessaires pour mieux relever les défis du 21^e siècle, et les partageant de façon stratégique avec l'ensemble du tissu académique et productif national.

II. LE SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE FRANÇAIS

L'ESR français est caractérisé par la superposition de trois types d'institutions, les universités, les grandes écoles et les organismes de recherche, occupant chacun historiquement un

segment bien délimité d'activité, mais dont le rapprochement est aujourd'hui absolument nécessaire pour permettre à notre pays de relever les défis posés par l'élargissement des attentes que la science suscite dans nos sociétés.

Les trois modèles d'ESR français sont représentés ci-dessous selon le schéma du triangle de la connaissance: Formation-Recherche-Valorisation/Innovation. Chacun de nos modèles occupe un côté de ce triangle.



L'*université française* s'est positionnée sur l'axe formation-recherche, et ne s'est pas donnée historiquement pour objectif principal de valoriser les connaissances qu'elle produit. La *grande école d'ingénieur française* s'est positionnée sur un axe formation-valorisation/entreprise, pour des raisons historiques évidentes, celles de former des ingénieurs pour l'industrie. La recherche n'a pas été pendant longtemps un axe majeur de développement. Enfin, l'*organisme national de recherche* s'est positionné sur un axe recherche-valorisation, sans que la formation ne fasse initialement partie de ses préoccupations principales. Il convient de préciser que ce schéma n'a pas vocation à susciter ou à entretenir des polémiques. Il ne s'agit pas de « dénoncer » des faiblesses ou des manques pour chacun des modèles (ni de faire, en creux, l'apologie de telle ou telle organisation en vigueur à l'étranger), mais simplement de préciser que chaque type d'institution s'est positionnée, historiquement, sur un axe préférentiel donné, avec ses propres atouts et ses limites. L'ambition aujourd'hui doit être de bâtir de nouveaux établissements qui se situent résolument au centre du triangle de la connaissance et non pas sur un seul de ses côtés. C'est bien la *combinaison de ces forces*, et pas leur simple superposition, qu'il convient de réaliser, en dépassant les fausses querelles entre universités, grandes écoles et organismes de recherche. Nous en avons les moyens. En avons-nous la volonté ?

Les politiques publiques menées depuis une bonne vingtaine d'années ont conduit progressivement à des évolutions significatives de l'ESR français, avec une certaine accélération du processus ces dernières années (LRU, Programme d'investissements d'avenir,...). La constitution de Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieurs (PRES), puis l'appel à projet d'Initiative d'Excellence (IDEX) ont conduit des établissements situés sur un même territoire, à regrouper leurs forces, allant y compris dans certains cas jusqu'à la fusion de plusieurs universités existantes, comme à Strasbourg, Aix-Marseille, Lorraine, et bientôt sans doute Bordeaux.

On assiste à l'émergence de *sites d'enseignement supérieur et de recherche*, préfigurant de futures grandes universités de recherche, pluridisciplinaires et visibles à l'échelle internationale. Le rapprochement entre universités et grandes écoles (avec la participation active du CNRS) a été réalisé avec succès à Bordeaux et en Lorraine par exemple. Il est en

passé de réussir à Saclay, malgré l'énormité du chantier. Il est en cours à Toulouse, Lyon et à Paris. Il n'a pas encore abouti à Grenoble ni à Montpellier, pour ne prendre que ces exemples.

Mais au-delà de la dizaine d>IDEX sélectionnées (et en laissant de côté pour l'instant le mode d'organisation de ces nouveaux objets, sur lequel nous reviendrons plus bas), il est très clair que les forces vives en matière de recherche sont réparties sur un nombre plus importants de sites, sur lesquels les efforts de regroupement doivent être poursuivis. On constate que les jurys du PIA (Labex, Equipex, Infrastructures biologie-santé, ...) ont sélectionné majoritairement des projets de recherche émanant des sites sur lesquels le CNRS est très présent. A la vingtaine de sites majeurs, principaux bénéficiaires du PIA, s'ajoutent une série de sites secondaires constituée d'établissements universitaires un peu plus isolés, mais possédant des niches de haute qualité scientifique que le CNRS souhaite (et a toujours dit qu'il souhaitait) continuer à soutenir. C'est au total entre 30 et 40 sites que l'on peut raisonnablement identifier comme préfigurant le futur réseau d'universités françaises pluridisciplinaires de recherche du 21^e siècle. Leur répartition sur le territoire est assez homogène, bien qu'un peu déséquilibrée en taille, avec une moindre intensité relative de recherche au nord et dans l'ouest du pays. Il conviendra donc de veiller à consolider les sites de taille plus modeste afin d'éviter qu'ils ne deviennent sous-critiques.

Il convient maintenant de gérer convenablement l'après PIA. Les différents projets sont lancés, parfois pour 10 ans. Le CNRS se propose de continuer à favoriser et accompagner la structuration des principaux sites d'ESR, en travaillant avec ses partenaires de site (les universités et les écoles), ainsi que les collectivités territoriales, à la mise en place de *véritables politiques scientifiques de sites*. Les investissements des régions en matière de recherche sont importants, et il convient maintenant de bien les articuler avec ceux du PIA et des institutions d'ESR. Pour ce faire, le CNRS propose à ses partenaires la mise en place de *conventions de site*, phasées avec le contrat quinquennal des établissements. Cette convention a pour objectif d'identifier les principaux éléments structurants de la politique scientifique du site, et les ressources que les acteurs peuvent mobiliser pour sa mise en place et son développement.

Un réseau d'une trentaine d'universités de recherche d'un nouveau type sera de nature à simplifier considérablement le paysage de l'ESR, qui est aujourd'hui excessivement morcelé en quelque quatre vingt universités et un nombre effarant d'écoles, sans pour autant désertifier des pans entiers du territoire. Parmi ces nouvelles universités, une poignée d'entre-elles parviendront à se hisser au niveau des plus prestigieuses universités mondiales. Ce ne seront pas nécessairement les sites lauréats des IDEX. Les autres auront acquis une visibilité nationale et internationale qui leur permettra de tenir leur place dans le contexte fortement mondialisé de l'ESR.

Le cas particulier des IDEX mérite un bref commentaire. Si les modalités de l'appel à projet et la façon dont le processus s'est déroulé (dans une certaine précipitation) sur un certain nombre de sites ont été critiquées, non sans raisons, il convient de remarquer que cet exercice a permis de mesurer en vraie grandeur sur tout le territoire, la capacité des acteurs institutionnels à se mobiliser sur un site donné pour proposer un mode de regroupement et de mise en commun des forces et des ressources, porté par une vision de la structuration de l'ESR dans le contexte du début du 21^e siècle. De ce point de vue, l'appel IDEX a apporté des enseignements intéressants.

Mais le processus IDEX n'est pas la fin de l'histoire, ce n'est que le commencement du processus de structuration territoriale de l'ESR. L'opération IDEX est lancée, et il conviendra

maintenant de consolider les constructions proposées par chacun des projets en y associant plus étroitement les communautés académiques. La notion de « périmètre d'excellence », souvent introduite artificiellement (la somme des Labex par exemple) doit être également revisitée. Enfin, un chantier doit s'ouvrir sur la définition du mode d'organisation des futures universités de site, qu'elles soient issues du processus IDEX ou de la prolongation de celui-ci vers les quelques dizaines d'autres sites identifiés plus haut. Il est assez clair en effet que l'alternative à la fusion d'établissements (qu'il n'est pas toujours possible de réaliser simplement sur certains sites) que constitue l'EPCS, n'est qu'une solution transitoire, assez peu apte à porter sur le long terme une véritable grande université de site.

III. LA VISION DU CNRS A 10-15 ANS

Le CNRS se positionne aujourd'hui comme un acteur majeur de l'évolution du système de recherche et d'enseignement supérieur, mais aussi comme un élément de nécessaire stabilité institutionnelle. Il participe, par son rapprochement stratégique avec les universités et les écoles, à la structuration territoriale de la recherche, tout en faisant profiter chacun des sites partenaires, de sa vision nationale et internationale de la recherche, dans toutes les disciplines couvertes par l'organisme. Un des défis majeurs que les nouveaux sites universitaires vont devoir relever est celui de la pluri- et de l'interdisciplinarité, afin de contrebalancer les organisations disciplinaires en « tuyaux d'orgue » qui caractérisent trop souvent le milieu universitaire français. Le CNRS, couvrant la majorité des disciplines scientifiques, est bien placé pour y contribuer. Il ne l'a pas fait suffisamment jusqu'à présent. C'est un des principaux objectifs de l'organisme pour les années qui viennent.

En contrepoint de cet ancrage territorial renforcé, le CNRS doit continuer à assurer des missions qui sont de l'ordre de la cohérence nationale de la recherche française. Les missions nationales et internationales, au service de l'ensemble de l'ESR, concerne la veille scientifique sur les thématiques de rupture, le financement et la conduite de projets de longue durée, la détection et le soutien des équipes de qualité, les TGIR, les réseaux de plateformes, les grands programmes de recherche, la coordination des agendas des partenaires vis-à-vis des grands enjeux européens (ERA) et internationaux, et une vision pragmatique et complète de la valorisation, en liaison étroite avec les acteurs territoriaux et les entreprises de toute taille.

Dans un paysage où les nouvelles universités de recherche auront trouvé leur place, le CNRS restera un partenaire irremplaçable pour assurer la cohérence nationale de la recherche et pour consolider, inlassablement, la visibilité et l'impact international de la science française dans un monde où l'innovation fondée sur la science sera plus que jamais un atout stratégique pour un pays comme le nôtre.

----0----

Dans un texte ultérieur, nous reviendrons plus en détail sur quelques points particuliers méritant un commentaire complémentaire : le rééquilibrage des financements contractuels et des soutiens de base des laboratoires, le toilettage de la loi LRU, la redéfinition des missions de l'AERES, la simplification du millefeuille institutionnel et les alliances.